Table des matières

Introductio	n		1
Abréviations			
		l.	
		L'ARCHITECTE,	
		EN TANT QU'AUTEUR DE PROJET	
		D'UN MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX	
Partie A			
Quelqu	es prir	ncipes fondamentaux	7
1. Phas	se d'ati	tribution: non-discrimination – transparence –	
		ce (article 5, L.)	7
2. Pha	se d'ex	écution : séparation des marchés (article 17, A.R.E.)	8
Partie B			
Phase d	'attrib	oution	9
1. Le c	hoix de	e la procédure	9
		ifférents modes de sélection de marchés publics de travaux	9
	1.1.1.	Prospection des marchés (article 5, A.R.P.)	9
	1.1.2.	Avis de préinformation (marché européen) (article 36, A.R.P.)	9
	1.1.3.	Liste des candidats sélectionnés (article 41, § 2, A.R.P.)	10
	1.1.4.	Système de qualification (article 41, § 3, A.R.P.)	10
	1.1.5.	Sélection « classique » (articles 58 à 79, A.R.E.)	10
1.2.	Les di	ifférents modes de passation de (certains) marchés publics	
	de tra	avaux	12
	1.2.1.	Adjudication (article 24, L.)	12
	1.2.2.	Appel d'offres (article 25, L.)	12
	1.2.3.	Procédure négociée (article 26, L.)	13
	1.2.4.	Dialogue compétitif (article 27, L. et articles 111 à 114, A.R.P.)	16
	1.2.5.	Construction d'un ensemble de logements sociaux (article 31, L.)	18

	1.2.6. Particularités des marchés par lots (articles 36 et 37, L.;		
	article 11, A.R.P.)	18	
	1.2.7. Le concours de travaux (article 139, A.R.P.)	19	
	1.2.8. Les partenariats public-privé (P.P.P.)	20	
2.	L'avis de marché	20	
3.	Les clauses administratives du Cahier spécial des charges	21	
	3.1. Généralités	21	
	3.2. Les clauses administratives de la phase de sélection qualitative	22	
	3.3. Les clauses administratives de la phase d'attribution	25	
	3.4. Les clauses administratives de la phase d'exécution	29	
	3.4.1. La tentation des dérogations	29	
	3.4.2. Révision des prix (article 20, § 2, A.R.P.)	31	
	3.4.3. Indication des sous-traitants (article 12, A.R.P.)	31	
4.	Les clauses techniques du Cahier spécial des charges	31	
5.	Le rapport d'examen des candidatures	33	
6.	La séance d'ouverture	34	
7.	Le rapport d'examen des soumissions	35	
	7.1. Plusieurs offres pour un même soumissionnaire?	35	
	7.2. Attribution du marché en adjudication et en appel d'offres		
	(articles 100 et 101, A.R.P.)	35	
	7.3. Le rapport d'examen des soumissions	36	
8.	L'information des participants, les recours en annulation		
	et en suspension et la commande	40	
9.	Le contentieux de l'attribution		
	9.1. Période de standstill et recours administratif (Conseil d'État)	46	
	9.2. Recours judiciaire en indemnisation	46	
	9.3. L'adjudicataire est choisi, mais	47	
10	. Réadjudication	47	
Partie	C		
Ph	ase d'exécution	49	
1.	Incidents relatifs aux décomptes et paiements		
	1.1. La notion de forfait	49	
	1.2. Les dérogations à la rigueur du forfait	49	
	1.3. Les hypothèses « délicates » de la règle du forfait	50	
	1.4. Les modifications d'un poste à forfait	51	

	1.5. Les	incidents relatifs aux décomptes et aux paiements	52
	1.5	1. Introduction de la demande de paiement	52
	1.5	.2. Le délai de vérification des créances	52
	1.5	3. Les délais de paiement	53
	1.5	4. Droits du P.A. de retenir des paiements (article 72, A.R.E.)	54
	1.6	.5. Sanctions d'un retard de paiement (article 69, A.R.E.)	54
2.	Incidents relatifs aux suppléments		
	2.1. Gé	néralités	57
	2.2. La	commande de travaux supplémentaires	58
	2.3. Le	prix des travaux supplémentaires	58
	2.4. Tro	avaux supplémentaires et délais complémentaires	60
3.	Incident	s relatifs aux délais – les sanctions	60
	3.1. Les	s procès-verbaux de constat	60
	3.2. Les	pénalités (article 45, A.R.E.)	61
	3.3. Les	amendes (articles 46, alinéa 1º et 86, A.R.E.)	61
	3.4. Les	remises d'amendes et de pénalités (articles 50 et 51, A.R.E.)	62
		mesures d'office (articles 47 et 87, A.R.E.)	63
		mmages complémentaires (article 46, alinéa 2, A.R.E.)	65
		clusion temporaire des marchés (article 48, A.R.E.)	65
	3.8. Pri	x du marché en cas de retard d'exécution	66
4.	Incident	s relatifs à la qualité des travaux	66
	4.1. Ré	ception en cours de travaux	66
	4.2. Ré	ception après travaux	67
	4.3. Rej	fus de réception	67
	4.4. La	garantie décennale de l'entrepreneur	67
		1. Les principes	67
		2. Conditions de mise en œuvre de la garantie décennale	68
		garantie des vices cachés véniels	71
	4.6. Sp	écificités des marchés publics (article 84, A.R.E.)	71
5.	Droits s	pécifiques du pouvoir adjudicateur	72
	5.1. Réj	faction pour moins-value (article 71, A.R.E.)	72
	5.2. Fai	ts de l'adjudicataire et circonstances imprévisibles	
	(ar	ticle 60, A.R.E.)	72
Partie	D		
	_	connaître	75
1	Phase d	attribution	75

2. Phase d'exécution	76	
2.1. Début des travaux	76	
2.2. Délais d'exécution (révision, prolongation)	76	
2.3. Intérêts et révision des prix	77	
2.4. Ordres – constats – P.V.	78	
2.5. Indemnités	78	
2.6. Forclusion générale applicable à toutes les réclamations : délai,		
prix, indemnités (article 73, A.R.E.)	81	
II.		
L'ARCHITECTE,		
EN TANT QUE SOUMISSIONNAIRE		
D'UN MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES		
Partie A		
Principes fondamentaux de la mise en concurrence (rappel)	85	
Partie B		
Les principaux aspects de la mise en concurrence	87	
1. Les critères de références (articles 73 et 74, A.R.P.)		
2. Les critères d'attribution	88	
Partie C		
La phase d'exécution		